
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS
LE JEUDI 28 MARS 2024
À L'ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE**

Présences :	Simon Bérubé	Administrateur
	Isabelle Boucher	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Renée Létourneau	Administrateur
	Audrey Roussel	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	André Forest	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
Absence non motivée :	Patrick Boucher	Administrateur
Invités :	Pascale Bélisle	Directrice adjointe des affaires juridiques et publiques
	Yan Belzile	Directeur des ressources humaines
	Annie Boisvert	Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation
	Lyne Jutras	Directrice des ressources financières
	Joanne Roberts	Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et de partenariat
	Eléonor Riesco	Directrice scientifique adjointe

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 81^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 25 janvier 2024 et des résolutions transmises par voie électronique le jeudi 22 février 2024
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
 - 6.1 Rapport d'activités
 - 6.2 Souhaits 2024 de l'APTS
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
 - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
 - 7.1.1 Enjeux prioritaires et rapport annuel du comité des usagers du centre intégré (CUCI) 2022-2023
 - 7.1.2 Santé globale des ressources humaines
 - 7.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 7.2.1 Démarche sur le plan de la qualité
 - 7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 7.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 7.4.1 Résultats financiers de la période 12 et le rapport trimestriel AS 617
 - 7.5 Intégrer la mission universitaire
 - 7.5.1 Centre de recherche sur le vieillissement - Rapport annuel 2022-2023
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
 - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 13 février 2024
 - 8.2 Comité de vigilance et de la qualité du 28 février 2024
 - 8.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du vendredi 15 mars 2024
 - 8.4 Comité sur la mission universitaire du jeudi 21 mars 2024
9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
 - 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
 - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements
 - 9.1.3 Permis d'exploitation – Modifications
 - 9.1.4 Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 9.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 9.2.1 Certification – Pouvoir d'inspection
 - 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 9.3.1 Politique régionale de déplacement des usagers
 - 9.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ
 - 9.4.2 Renouvellement de contrat à 16 places pour le Pavillon St-Gérard inc.
 - 9.4.3 Régularisation et prolongation des ententes particulières des contrats de l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ)
 - 9.4.4 Travaux d'aménagement pour le remplacement et l'ajout de tomographie à émission de positrons (TEP) à l'Hôpital Fleurimont
 - 9.4.5 Contrats de sages-femmes

9.5 Intégrer la mission universitaire

- 9.5.1 Politique de la recherche - Révision
- 9.5.2 Politique sur les banques de recherche - Révision
- 9.5.3 Comité d'éthique de la recherche
 - 9.5.3.1 Renouvellement de mandat d'un membre
 - 9.5.3.2 Démission d'un membre

10. Divers

11. Huis clos

- 11.1 Cadres supérieurs
- 11.2 Désignation nominative
- 11.3 Rémunération médico-administrative 2023-2024
- 11.4 PL-15 - Suivi du comité de gouvernance et d'éthique

12. Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

5.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 25 janvier 2024 et des résolutions transmises par voie électronique le jeudi 22 février 2024

Les membres ayant pris connaissance des documents, ils sont adoptés à l'unanimité.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

6.1 Rapport d'activités

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 26 janvier 2024 au 28 mars 2024, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

6.2 Souhaits 2024 de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Le président-directeur général partage avec les membres du conseil d'administration un cahier de souhaits manifestés par l'ensemble des membres de l'APTS pour l'année 2024.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Enjeux prioritaires et rapport annuel du comité des usagers du centre intégré (CUCI) 2022-2023

Le président invite M. Michel Lafrance, président du CUCI, à présenter le rapport annuel 2022-2023, les enjeux ainsi que les recommandations.

Monsieur Lafrance présente le bilan des activités qui ont marqué le CUCI au cours de l'année 2022-2023 ainsi que les activités ayant eu lieu pour renseigner les usagers sur leurs droits et obligations et pour promouvoir l'amélioration continue au sein de l'organisation, du CUCI, des comités des usagers et des comités de résidents.

Il conclut en présentant les fonctions propres au CUCI, la consolidation budgétaire des comités des usagers et du CUCI et les réalisations et projets pour l'année 2023-2024.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2022-2023.

Monsieur Lafrance présente en détail, conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les enjeux et recommandations prioritaires dégagés des comités des usagers du territoire, pour l'amélioration de la qualité des soins et des services aux usagers.

Le président remercie Monsieur Lafrance ainsi que le comité des usagers du centre intégré pour le travail accompli.

7.1.2 Santé globale des ressources humaines

Le président invite M. Yan Belzile, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à se joindre aux membres pour présenter le bilan sur la santé globale des ressources humaines.

Monsieur Belzile présente en détail les données liées à l'objectif stratégique no. 6 de l'établissement, soit améliorer la santé et le bien-être des membres de la communauté interne quant aux :

- assurances salaires et CNESST
- temps supplémentaire / temps supplémentaire obligatoire
- recrutement

Monsieur Belzile termine avec les faits saillants sur le sondage de l'expérience employés et gestionnaires ayant eu lieu du 1^{er} septembre au 10 octobre 2023.

Un échange a lieu entre les membres du conseil d'administration et M. Belzile sur les différents éléments exposés.

Le président remercie Monsieur Belzile pour la présentation.

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 Démarche sur le plan qualité

Le président invite Mme Joanne Roberts, directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et de partenariat, à présenter la démarche sur le plan qualité.

Depuis la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS beaucoup d'efforts ont été consentis afin d'améliorer la qualité des soins et des services.

Malgré l'ampleur de ces réalisations et considérant que certains travaux ont dû être suspendus pendant les années liées à la pandémie de COVID-19, une détérioration de certains indicateurs qualité est constatée. Par conséquent, un rapport d'analyse systémique sur la qualité des soins et des services a été réalisé.

La production de ce rapport a permis d'évaluer la performance actuelle de l'organisation en matière de qualité et de sécurité des soins et des services et a mis en lumière un certain nombre de lacunes et de défis. Des recommandations ont donc été émises et le plan de mise en œuvre des recommandations a été discuté avec les directions cliniques. Ainsi, elles ont été conviées à élaborer leur plan d'amélioration de la qualité en contribuant à l'objectif global de réduction du nombre d'événements indésirables ayant des conséquences sur les usagers et usagères.

Madame Roberts présente en détail de plan d'amélioration de la qualité pour recommandation au conseil d'administration.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-7662 – 2024-03-28

Relative à la démarche du plan qualité du CIUSSS de l'Estrie-CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- les travaux entourant la démarche du plan d'amélioration de la Qualité;
 - la production du *Rapport d'analyse systémique sur la qualité des soins et des services* du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et les six recommandations émises dans le Rapport;
 - la cible de l'indicateur stratégique qui vise à diminuer, d'ici 2027, le nombre d'événements indésirables ayant des conséquences graves sur les usagers et usagères, à 100 événements ou moins (pour l'année), soit un ratio à 0,30% ou moins;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : La démarche du plan d'amélioration de la qualité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

7.4.1 Résultats financiers de la période 12 et le rapport trimestriel AS 617

Le président invite Mme Lyne Jutras, directrice des ressources financières, à présenter en détail les résultats financiers et le rapport trimestriel AS-617 de la période 12 se terminant le 24 février 2024.

Après échanges, les membres adoptent la résolution.

RÉSOLUTION : CA-7607 – 2024-03-28

Relative aux résultats à la période 12 et rapport trimestriel AS-671

- ATTENDU :**
- les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

- selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
- l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au C. A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire;
- la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport trimestriel AS-617 2023-2024 à la période 12 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS), comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fond d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de – 63 000 000 \$.

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

7.5 Intégrer la mission universitaire

7.5.1 Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV) - Rapport annuel 2022-2023

Le président invite Mme Eléonor Riesco, directrice scientifique adjointe, à présenter le rapport annuel du CdRV 2021-2022.

Madame Riesco informe les membres que la mission du CdRV est de produire et intégrer les connaissances sur les processus soutenant le vieillissement en santé et l'adaptation de la société à ce défi complexe. Le CdRV compte plus de 313 acteurs, sous deux axes de recherche dont l'autonomisation et le la géoscience pour lesquels elle donne plus de précisions sur les nouvelles chaires de recherche.

Elle détaille les réalisations du CdRV durant l'année et fait part des plateformes de soutien, dont le plateau d'équipements et de services d'ingénierie et le laboratoire d'innovation par et pour les aînées.

Elle termine en présentant les défis et opportunités pour l'année 2024.

Au nom de tous les membres, le président félicite et remercie Madame Riesco ainsi que toute son équipe pour les beaux projets accomplis.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 13 février 2024

Madame Rachel Hunting, présidente du comité, mentionne les sujets ayant fait l'objet de discussions et de décisions lors de la rencontre.

8.2 Comité de vigilance et de la qualité du mercredi 28 février 2024

En l'absence de M. André Forest, Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, fait part des sujets discutés à la rencontre.

8.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du vendredi 15 mars 2024

Le président indique les différents sujets présentés lors de la rencontre.

8.4 Comité sur la mission universitaire du jeudi 1 février et du jeudi 21 mars 2024

Madame Jocelyne Faucher présente les sujets abordés lors des deux rencontres.

9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-7576 à 7643 – 2024-03-28

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements

RÉSOLUTION : CA-7644 – 2024-03-28

Relative à la nomination des chefs de service et de département

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que les médecins sont membre actif au sein du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);
 - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP le 12 mars 2024 ;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :**
- la nomination du Dr Jean-Daniel Carrier, à titre de chef de service de soins externes, du département de psychiatrie, pour un mandat de quatre ans à partir de l'approbation du conseil d'administration.
 - la nomination du Dr Jean-Sébastien Tremblay-Roy, à titre de chef du Département de pédiatrie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de cinq ans (effectif depuis le 23 février 2024) au conseil d'administration.
 - la nomination du Dr Bernard LaRue, à titre de chef du département de chirurgie et du Dr Yves Collin, comme directeur adjoint, pour un mandat de quatre ans, débutant le 1 avril 2024 au 31 mars 2028 au conseil d'administration. Les rôles et responsabilités de chacun devraient être bien définis en vue d'une complémentarité dans leur travail respectif et non d'un dédoublement.

9.1.3 Permis d'exploitation - Modifications

RÉSOLUTION : CA-7645 – 2024-03-28

Relative aux permis d'exploitation – Modifications

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
 - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
 - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

DE DEMANDER : au ministre de la Santé et des Services sociaux d'ajouter l'installation « Aire ouverte de Sherbrooke », sous la mission CLSC, au permis du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE : à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'AUTORISER : Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.

9.1.4 Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

RÉSOLUTION : CA-7646 – 2024-03-28

Relative au règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

- CONSIDÉRANT :**
- que le Règlement de régie interne du CCMDP a pour objet de statuer sur la régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et qu'il précise également le fonctionnement des comités obligatoires du CMDP;
 - que le présent règlement doit être interprété et appliqué conformément aux dispositions contenues dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAÉ) et les règlements du conseil d'administration de l'établissement;
 - la nécessité de réviser le Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au moins tous les quatre (4) ans, ainsi qu'en cas de réforme législative;
 - la recommandation du comité exécutif du CMDP;
 - l'adoption par les membres du CMDP;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;
 - que le règlement entre en vigueur après avoir été approuvé par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Loi a. 216);

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

9.2 **Assurer la qualité des soins et services**

9.2.1 Certification – Pouvoir d'inspection

RÉSOLUTION : CA-7647 – 2024-03-28

Relative à la certification – Pouvoir d'inspection

- CONSIDÉRANT :**
- que, selon l'article 346.0.8 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), un CIUSSS a le pouvoir de faire une inspection dans une résidence privée pour aînés;
 - que, selon l'article 346.0.9 de cette loi, une personne autorisée par le CIUSSS pour effectuer une inspection peut pénétrer, à toute heure raisonnable, dans toute résidence privée pour aînés dont l'exploitant est titulaire d'une attestation temporaire ou d'un certificat de conformité ainsi que dans tout autre lieu, à l'exclusion d'une chambre ou d'un logement, où elle a raison de croire que sont exercées des activités pour lesquelles une attestation temporaire ou un certificat de conformité est exigé en vertu de la loi et qu'elle peut exiger tout renseignement ou tout document relatif à l'application de la loi aux fins d'examen ou de reproduction;
 - que les articles 346.0.8 et 346.0.9 précisent les fonctions reliées à l'identification et à la certification des résidences privées pour aînés et de certaines ressources offrant de l'hébergement pour des clientèles vulnérables;
 - que, selon le premier alinéa de l'article 346.0.21 de la loi ainsi que le troisième alinéa de l'article 1 du Règlement sur la certification des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (chapitre S-4.2, r. 0.1) entré en vigueur le 4 août 2016, ces fonctions de la loi s'appliquent

à toute ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le président-directeur général, au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à déléguer M^{me} Christina Vachon, agente de planification, de programmation et de recherche, à effectuer des inspections dans toute résidence privée pour aînés ou ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance, conformément aux articles 346.0.8 et 346.0.9 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

9.3.1 Politique régionale de déplacement des usagers

RÉSOLUTION : CA-7648 – 2024-03-28

Relative à la politique régionale de déplacement des usagers

- CONSIDÉRANT :**
- l'obligation de l'établissement d'avoir une politique régionale de déplacement des usagers respectant la politique nationale de déplacement des usagers;
 - les travaux réalisés pour la création de cette première politique;
 - la recommandation du comité de direction;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la politique régionale de déplacement des usagers du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA-7649 – 2024-03-28

Relative au registre des signataires autorisés RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

- D'AJOUTER :** les nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation Maison des aînés et alternatives de Magog (19825) :
- Dr Mario Viens, directeur de la DSP
 - Dr Marc-Antoine Rivard, directeur adjoint de la DSP
 - Dre Suzanne Gosselin, directrice adjointe de la DSP
 - Dr Benoît Carignan, chef de service CHSLD de Magog

9.4.2 Renouvellement de contrat à 16 places pour le Pavillon St-Gérard inc.

RÉSOLUTION : CA-7650 – 2024-03-28

Relative au renouvellement de contrat à 16 places pour le Pavillon St-Gérard inc.

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

- DE RECOMMANDER :** la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 25 avril 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 15,5 millions de dollars sur une période de 15 ans.

9.4.3 Régularisation et prolongation des ententes particulières des contrats de l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ)

RÉSOLUTION : CA-7651 – 2024-03-28

Relative à la régularisation et prolongation des ententes particulières des contrats de l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ)

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;

- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la régularisation des ententes particulières en vigueur afin de respecter la durée totale de 15 ans des contrats de service RI, tel que présenté dans la section Finances.

9.4.4 Travaux d'aménagement pour le remplacement et l'ajout de tomographie à émission de positrons (TEP) à l'Hôpital Fleurimont

RÉSOLUTION : CA-7652 - 2024-03-28

Relative aux travaux d'aménagement pour le remplacement et l'ajout de tomographie à émission de positrons (TEP) à l'Hôpital Fleurimont

CONSIDÉRANT :

- que la vétusté de deux (2) TEP utilisés par les services cliniques et pour soutenir des activités du CRCHUS en partenariat avec le MESI (ministère de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation) requiert leur remplacement;
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- que la fiche du dossier présenté au Comité de vérification et de suivi budgétaire (CVSB) du 12 septembre 2019 était un point d'information et non pour l'obtention d'une résolution;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : l'aménagement et la valeur financière des espaces requis dans le cadre du projet de remplacement de TEP.

9.4.5 Renouvellement et modification de contrats sages-femmes

RÉSOLUTION : CA-7653 – 2024-03-28

Relative au renouvellement et modification de contrats sages-femmes

- CONSIDÉRANT :**
- que les contrats sont automatiquement renouvelés;
 - que nous procédons au renouvellement au 31 mars à des fins pratiques;
 - que le budget est respecté;
 - que les besoins de la population sont toujours aussi grands que les années précédentes;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ENTÉRINER :** le renouvellement des neuf contrats suivants :
- Julie Couture, membre de l'OSFQ numéro de permis 1418, sage-femme à temps partiel régulier, de 28 heures/semaine, avec 28 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Raphaëlle Fortin, membre de l'OSFQ numéro de permis 2107, sage-femme à temps partiel régulier de soutien, de 28 heures/semaine, avec 0 à 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Anabel Gravel Chabot, membre de l'OSFQ numéro de permis 2013, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 21 heures/semaines, avec 24 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Christelle Jacques, membre de l'OSFQ numéro de permis 09-10, sage-femme à temps partiel régulier, de 28 heures/semaines, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Jade Labrecque, membre de l'OSFQ numéro de permis 23040, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 28 heures/semaines, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Audrey-Maude Lambert, membre de l'OSFQ numéro de permis 2221, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 28 heures/semaines, avec 28 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Laurie Morvan Houle, membre de l'OSFQ numéro de permis 1111, sage-femme à temps partiel régulier occasionnel, de 28 heures/semaines, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Sonya Tétreault, membre de l'OSFQ numéro de permis 0933, sage-femme à temps complet régulier, de 35 heures/semaines, avec 12 à 28 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;
 - Noémie Jalbert, membre de l'OSFQ numéro de permis 2114, sage-femme à temps partiel régulier de soutien de 28 heures/semaines, avec 0 à 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027.;

- Ariane Michaud-Duhamel, membre de l'OSFQ numéro de permis 2111, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 28 heures/semaines, avec 28 suivis par année, pour une période débutant le 1 avril 2024 et se terminant le 31 mars 2027;

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 Politique de la recherche - Révision

RÉSOLUTION : CA-7654 – 2024-03-28

Relative à la politique de la recherche - Révision

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les politiques de l'établissement;
 - la responsabilité de la Direction de la coordination et de la mission universitaire de procéder à la révision et la mise à jour de la politique de la recherche;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité tactique de la recherche, du comité stratégique de la recherche, du comité de direction, du comité stratégique de la mission universitaire et du Comité sur la mission universitaire du conseil d'administration;
 - l'accord du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la Politique de la recherche par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.5.2 Politique sur les banques de recherche - Révision

RÉSOLUTION : CA-7655 – 2024-03-28

Relative à la politique sur les banques de recherche - Révision

- CONSIDÉRANT :**
- l'importance d'assurer la sécurité des participants et des participantes et la sécurité des données ou du matériel biologique;
 - l'obligation d'établir les principes directeurs à l'égard de la constitution, de la gestion et de l'utilisation des banques de recherche en conformité avec les lois et les normes en vigueur;
 - que l'établissement développe une culture éthique autour des banques de recherche qui met en valeur la promotion de la recherche en équilibre avec la confiance, la justice et la transparence;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la Politique sur les banques de recherche par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.5.3 Comité d'éthique de la recherche

9.5.3.1 Renouvellement de mandat d'un membre

RÉSOLUTION : CA-7656 – 2024-03-28

Relative au renouvellement de mandat d'un membre

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : le renouvellement du mandat du CÉR de Mme Johanne Pruneau Drapeau, comme membre substitut scientifique, du 24 mai 2024 au 24 mai 2027.

9.5.3.2 Démission d'un membre

RÉSOLUTION : CA-7657 – 2024-03-28

Relative à la démission d'un membre

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la démission de Mme Julie Quenneville à titre de membre scientifique, pharmacienne, en date du 27 décembre 2023.

10.0 Divers

Le président souligne le départ de Mme Rachel Hunting, membre du conseil d'administration depuis la création du CIUSSS de l'Estrie - CHUS en 2015. Elle a aussi été membre du comité de gouvernance et d'éthique en tant que présidente et du comité des ressources humaines et des communications. Une motion de remerciements est faite de la part de tous les membres.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman, Karine Duchaineau et Annie Boisvert.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Les sujets suivants sont présentés en détail et après échanges, les résolutions sont adoptées.

11.1 Cadres supérieurs

11.1.1 Autoriser la désignation d'un cumul de fonctions pour M. Paul Guyot, directeur adjoint à la direction de la coordination de la mission universitaire

RÉSOLUTION : CA-7658 – 2024-03-28

Relative à la désignation d'un cumul de fonctions pour M. Paul Guyot, directeur adjoint à la direction de la coordination de la mission universitaire

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit le poste de directeur de la coordination de la mission universitaire;
 - l'absence de la titulaire Mme Stéphanie McMahon;
 - la qualité de la candidature de M. Paul Guyot afin d'effectuer ce cumul de fonctions et sa grande expérience au sein de la Direction de la coordination de la mission universitaire;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** une prime de cumul de 15 % à M. Paul Guyot pendant qu'il occupe son poste de directeur adjoint et celui de directeur par cumul à la Direction de la coordination de la mission universitaire.

11.1.2 Nomination de Dr Adam Frenette à titre de directeur adjoint des services professionnels

RÉSOLUTION : CA-7659 – 2024-03-28

Relative à la nomination de Dr Adam Frenette à titre de directeur adjoint des services professionnels

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation de la Direction des services professionnels prévoit depuis 2015 la présence de 3 équivalents temps complet répartis sur 4 postes de cadres supérieurs médecins DSP adjoints;
 - les postes vacants et le départ de Dre Édith Grégoire;

- la qualité de la candidature de Dr Adam Frenette;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Dr Adam Frenette à titre de directeur adjoint des services professionnels (3 à 4 jours/semaine) à la Direction des services professionnels.

11.2 Désignation nominative du département d'imagerie médicale de l'Hôpital Memphrémagog et d'un laboratoire du Centre de recherche du CHUS

RÉSOLUTION : CA-7660 – 2024-03-28

Relative à la désignation nominative du département d'imagerie médicale de l'Hôpital Memphrémagog et d'un laboratoire du Centre de recherche du CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog a obtenu un don de 1 752 000 \$ de la Fondation Damours afin de contribuer financièrement aux améliorations nécessaires pour le département d'imagerie médicale de l'Hôpital Memphrémagog;
 - l'offre de la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog à la Fondation Damours de désigner le département d'imagerie médicale, pour dix (10) ans;
 - que l'offre concorde avec l'annexe D, catégorie 1, de la Politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog;
 - que la Fondation du CHUS a obtenu un don de 2 000 000 \$ d'Huguette et Paul Boire afin de contribuer financièrement aux améliorations nécessaires d'un laboratoire du Centre de recherche clinique CHUS;
 - l'offre de la Fondation du CHUS auprès d'Huguette et Paul Boire de désigner le Laboratoire Haute Précision Boire, pour dix (10) ans;
 - que l'offre concorde avec l'annexe D, catégorie 4, de la Politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la Fondation du CHUS;
 - que les critères prévus à la Politique pour effectuer une désignation dans un but de reconnaissance de nature philanthropique sont satisfaits;
 - l'analyse effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable que les membres du comité de gouvernance et d'éthique font pour autoriser cette désignation;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la désignation nominative au département d'imagerie médicale de l'Hôpital de Memphrémagog, pour une durée de dix (10) ans, sous la désignation : Fondation Damours.

D'AUTORISER : La désignation nominative d'un laboratoire de rhumatologie au Centre de recherche du CHUS, pour une durée de dix (10) ans, sous la désignation : Laboratoire Haute Précision Boire.

11.3 Rémunération médico administrative 2023-2024

RÉSOLUTION : CA-7661 – 2024-03-28

Relative à la rémunération médico administrative 2023-2024

- CONSIDÉRANT :**
- la volonté de reconnaître l'engagement des médecins dans la gestion médicale et administrative;
 - l'importance d'encourager la participation des médecins à la gestion au sein de l'établissement;
 - les possibilités financières limitées de l'établissement pour reconnaître la participation des médecins dans la gestion;
 - l'attente des conditions de rémunération pour la gestion médico-administrative du MSSS;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la rémunération médico-administrative pour l'année financière 2023-2024, telle que présentée.

11.4 Comité de gouvernance et d'éthique – Communication du Projet de loi 15

Le président-directeur général informe les membres des nouveaux développements liés au projet de loi 15 du MSSS.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire